

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le Règlement numéro 1005-26 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance tenue le 4 août 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « *Projet de règlement 1005-26 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments* ».

Ce premier projet de règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation **le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19h au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint Jean-Baptiste**. Lors de cette assemblée de consultation, la mairesse ou toute autre personne désignée par celle-ci, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire s'adressant à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingtième jour d'août deux mille vingt-six.

La greffière-adjointe,

Eliane Parent-Vigneault